

Séance du 21 février 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : LEMAIRE C. ; RENAUD L. ; HOCDE E. ; COURTOIS A. ; OBLIGIS A. ; BLANCHARD B. ; MEUNIERJ-J ; LASCAUD A. ; COURATIN E. ; HERVET-GARCIA T. ; MOULIN A., PORTENSEIGNE L.

ÉTAIENT ABSENTS : BROCHERIEUX D (absent)

GUITTON P. : pouvoir à MEUNIERJ-J

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : COURTOIS Anna

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de Compte-Rendu

Approbation du compte rendu : il reporté à la prochaine séance.

2. Compte de Gestion 2019

Délibération n°07 : Vote du compte de gestion 2019

A l'unanimité le Conseil Municipal, par 13 voix pour, approuve le compte de gestion 2019.

3. Compte Administratif 2019

Délibération n°08 : Vote du Compte Administratif 2019

(Sortie de Madame Lemaire Catherine, Maire)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. MEUNIER Jean-Jacques, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Catherine Lemaire. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		290 906.98		84 409.44		375 316.39
Opérations de l'exercice	773 960.80	861 329.07	316 653.27	222 470.22	1090614.07	1 083 799.29
TOTAL	773 960.80	1152 236.02	316 653.27	306879.66	1090614.07	1459115.68
Résultats de clôture		378 275.22	9773.61			368 501.61
Restes à réaliser			464357.16	231880.00	464357.16	231880.00
TOTAL (excédent)		378275.22	474 130.77	213880.00	464357.16	600381.61
RÉSULTAT DÉFINITIF		378275.22	242250.77			136024.45

A l'unanimité, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, ratifie le compte administratif 2019 tel que résumé ci-dessus.

4. vote des contributions directes

Délibération n° 09 : Vote des taux des contributions directes 2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'impositions et de les maintenir identiques depuis 2012. Ils sont donc fixés comme suit :

Taxe d'habitation : 13,06%

Taxe foncière bâtie : 18,50%

Taxe foncière non bâtie : 65,72%

5. Vote du Budget Primitif 2020

Délibération n° 10 : Report des résultats de l'exercice 2019

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 378 275.22 €,
- un déficit d'investissement de 9773.61€

Le Conseil Municipal à l'unanimité, par 13 voix pour, décide d'affecter le résultat comme suit :

un excédent de fonctionnement reporté (002) de 288278.22 €

une recette d'investissement (1068) de 90 000,00 €

un déficit d'investissement reporté (001) de 9773,61 €

un virement de la section de fonctionnement (023) en section d'investissement (021) de 69161,00€

les restes à réaliser de 464357,16€ en dépenses d'investissement et de 231880€ en recettes d'investissement sont reportés sur le budget annexe Pôle Santé.

Un virement du budget primitif vers le budget annexe de 70000€

Délibération n°11 : Vote du budget primitif 2020

Madame le Maire présente, aux membres du Conseil Municipal, le budget primitif 2020, avec lecture de l'intégralité des articles et des crédits à ouvrir.

A l'unanimité par 13 voix pour, le Conseil Municipal approuve et vote le Budget Primitif 2020 qui s'élève en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement à 1 021 451,22 €
- en section d'investissement à 229 115,00 €

Délibération n°12 : Attribution de compensation suite à transfert du PLU à la Communauté de Communes – amortissement sur une année et neutralisation

Madame Lemaire, maire, rappelle la demande auprès de la CLECT d'intégrer les dépenses liées au PLU en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, précise que l'amortissement de cette somme interviendra 2020, sur une année, et décide à titre exceptionnel de neutraliser l'amortissement de cette somme, par écriture aux comptes 198-040 et 7768-042 pour un montant de 12825€ sur l'exercice 2020.

6. Vote du Budget annexe Pôle Santé

Délibération n°13 : Vote du budget primitif 2020

Madame le Maire présente, aux membres du Conseil Municipal, le budget primitif 2020, avec lecture de l'intégralité des articles et des crédits à ouvrir.

A l'unanimité par 13 voix pour, le Conseil Municipal approuve et vote le Budget Primitif 2020 qui s'élève en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement à 73955,00 €
- en section d'investissement à 471305,03 €

7. VOIRIE

Délibération n°16 : demande de subvention FDATT (fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire) – création d'un parcours sport nature.

Monsieur Couratin, conseiller municipal, présente le projet de de parcours sportif qui serait installé pour grande partie le long de l'Escotais et en plusieurs points de la commune avec création d'un circuit à travers le village sur des espaces naturels. Ce parcours comprend la pose de 8 équipements en bois, un panneau d'informations générales et des écriteaux en bois déclinant les différentes activités physiques relatives aux équipements en place. Ce choix des matériaux vise une meilleure intégration visuelle et environnementale.

Le Conseil Municipal, à la majorité (abstention de M. Moulin A.), décide d'arrêter un programme de 15828,49€HT pour la création d'un circuit à travers la commune et pose de différents équipements sportifs, notamment le long de l'Escotais. Le Conseil Municipal sollicite une subvention au taux le plus élevé auprès du Conseil Départemental au titre du FDATT.

M. Couratin précise que ce sont des modules accessibles à tous, avec création d'un parcours à travers la commune. Les conseillers municipaux prennent connaissance des fiches techniques des équipements et des lieux proposés.

8. Bâtiments

Délibération n°14 : Ecole maternelle : remplacement chauffe-eau et pose d'un réducteur de pression

Madame Lemaire fait part de la nécessité du changement du chauffe-eau de l'école maternelle qui est percé. Le montant du devis s'élève à 700,87€HT, soit 841,04€TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis.

Délibération n°15 : Ecole maternelle : remplacement d'un radiateur

Madame Lemaire fait part de la nécessité du changement d'un radiateur situé à l'école maternelle. Le montant du devis s'élève à 799,26€HT, soit 959,11€TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis.

9. Cimetière

Ce point est reporté à la prochaine séance.

10.PLU

Délibération n°17 : Instauration du permis de démolir sur le territoire communal

Considérant l'intérêt de maintenir la procédure d'obtention d'une décision favorable de permis de démolir permettant de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti, la rénovation du cadre bâti de la commune, une préservation du bâti traditionnel pavillonnaire et de maintenir une harmonisation avec les constructions existantes ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R.421-27 du Code de l'urbanisme.

Madame Lemaire précise que le PLU doit faire l'objet d'une approbation par délibération du conseil communautaire le 4 mars 2020.

11.AGENDA

Permanences Electorales

8h00 – 10h30	Couratin	Portenseigne	Courtois
10h30 – 13h00	Hocdé	Hervet	Lascaud
13h00 – 15h30	Blanchard	Guitton	Lemaire
15H30 – 18h00	Obligis	Renaud	Meunier

12. Affaires Diverses

Un bac à fleurs rue de la Souricière sera installé.